

Carhaix 1816

Complot pour changer le gouvernement et l'ordre de successibilité au trône

Le 1^{er} mars 1815, Napoléon rentre de l'Île d'Elbe. Arrivé le 20 mars à Paris, il met en place un nouveau régime politique avec 2 chambres législatives et un pouvoir de l'empereur limité. Malgré ses déclarations pacifistes, les souverains européens renouent leurs alliances pour lui faire la guerre.

Après la défaite de Waterloo, il abdique le 22 juin 1815. En octobre, il est exilé à Sainte-Hélène par les Anglais. Réfugié en Belgique, Louis XVIII est de retour à Paris en juillet 1815. Ce retour marque le début de représailles exercées par des bandes de royalistes contre des partisans de l'empire et des anciens révolutionnaires. Le nouveau gouvernement ordonne l'épuration de l'armée et réduit les libertés publiques.

Ces mesures provoquent quelques troubles et des manifestations hostiles au roi dans certaines régions du royaume.

Le soir du dimanche 10 septembre 1815, des hommes de Carhaix, revenant du pardon de Kergloff, déclenchent un début d'émeute dans le haut de la rue du Pavé en chantant *vive l'impératrice et vive Napoléon II, à bas les Bourbons*. Des partisans du roi accourus en nombre provoquent un grand rassemblement qui manque de dégénérer, plusieurs des manifestants étant armés.

Le lendemain, des partisans de l'empereur décident de se retrouver à Kergloff où se déroulent des courses de chevaux. Ils provoquent une nouvelle fois des échauffourées en tentant de pénétrer dans une auberge où se déroule un mariage en criant *vive Napoléon*.

Les jours suivants, sept hommes, âgés de 18 à 55 ans, sont arrêtés et comparaissent le 28 novembre 1815 devant le tribunal de première instance de Châteaulin. Déclarés coupables de cris séditieux, ils y sont incarcérés. Jugés par la cour d'assises de Quimper en janvier 1816, certains seront acquittés, d'autres condamnés à trois mois d'emprisonnement.

Fin février et les premiers jours de mars 1816, une rumeur concernant la préparation d'un complot contre le gouvernement et le roi circule dans Carhaix et ses environs, impliquant de très nombreux participants.

Craignant des désordres entre les partisans de Napoléon et ceux du roi, le préfet fait partir pour Carhaix vingt hommes et un officier du 2^{ème} bataillon de la légion du Finistère et une troupe de la gendarmerie royale de Châteaulin, chargés de maintenir l'ordre.

Dès le 11 mars, les témoignages de Carhaisiens permettent d'identifier deux suspects, supposés responsables de la préparation du complot et du recrutement de ses nouveaux membres pour la région de Carhaix. Un complice inconnu semble les accompagner, paraissant étranger à la région.

Toutes les autorités départementales sont mobilisées pour leur recherche. Des militaires arrivent en grand nombre à Carhaix. A Paris, le ministre de la police suit les événements par les courriers quotidiens du préfet.

Recherche des suspects - chronologie des événements

12/03/1816

Découverte à 6 heures du matin d'une affiche placardée sur la porte de la mairie.

«Être suprême pressé l'arrivée du grand Napoléon, sauveur de français, qu'il vienne mettre un terme à l'esclavage de ses enfants en leur procurant de l'emploi. Ô grand héros, on n'aspire qu'après vous que nous puissions encore une fois voir l'aigle et le signe des bons français flotter sur la France en disant vive Napoléon, vive l'empereur». **Photo 1**

12/03/2016

Henri de Kerampuil, maire de Carhaix, est averti de l'identité des comploteurs qui sont Jacques-Gabriel Blanchard, 57 ans, rentier et farouche partisan de l'empereur, demeurant rue des Augustins, et le jeune Théodore Le Bail, 26 ans, ancien soldat de la garde d'honneur de Bonaparte, demeurant dans la même rue.

Il informe immédiatement le sous-préfet de Châteaulin en précisant qu'un complot se trame dans sa ville et qu'une réunion est prévue dans une auberge. Un général et environ 35 personnes doivent y souper.

13/03/1816

- Arrivée à Carhaix vers les 3 heures du matin du sous-préfet et du lieutenant de gendarmerie de Châteaulin pour faire arrêter Blanchard et Le Bail *prévenus d'embauchage pour l'usurpateur et le fils de Marie-Louise* (deuxième épouse de Napoléon). A 4 h 30 du matin, les gendarmes pénètrent dans leurs maisons. Trop tard, ils sont déjà partis depuis la veille au soir vers les 9 heures.

- Le sous-préfet accuse le maire et son premier adjoint Jean-Jacques Banéat, de ne pas les avoir fait arrêter dès qu'ils ont été prévenus de leurs identités.

Banéat se défend en accusant le juge de paix, son chef, (il est aussi greffier de cette justice de paix) d'avoir averti

Blanchard son ami, de son arrestation programmée pour la nuit du 12 au 13 mars.

- Le lieutenant de gendarmerie auditionne dix témoins, dont plusieurs aubergistes et d'anciens militaires de l'armée de Napoléon et remet son rapport au procureur du roi à Châteaulin. Il signale également à ses supérieurs *qu'aujourd'hui 13 mars, jour de la grande foire de Carhaix, pas de troubles de constaté.*

- Blanchard, toujours en cavale, écrit au sous-préfet pour lui demander pourquoi on le recherche.

Il déclare *avoir mis une bonne distance entre lui et ses ennemis* et demande aussi au sous-préfet *d'arrêter la prescription car tout ce que l'on raconte sur moi est calomnies. Je rends responsable devant Dieu et les hommes, mes calomniateurs.*

14/03/1816

Perquisition aux domiciles de Blanchard et Le Bail.

Rien de compromettant pour le premier. Pas d'arme ni de papiers faisant état d'un complot.

Dans la chambre de Théodore Le Bail, vivant chez son père, les gendarmes découvrent un fusil, un sabre à la hussarde et, dans une armoire, des munitions composées de 60 cartouches, 80 balles de plomb de divers calibres et d'une boîte de poudre.

Le père, Antoine-Luc Le Bail (propriétaire du château de Kergoat à Saint-Hernin, saisi sur la famille Roquefeuille et acheté comme bien national) déclare connaître seulement l'existence des balles présentes dans l'armoire depuis plus de vingt ans.

14/03/1816

Enquête sur les bruits invraisemblables qui circulent dans Carhaix concernant un complot par le procureur du roi à Châteaulin.

Suivant le rapport du 13 de ce mois du sous-préfet et du lieutenant de gendarmerie de cette ville, il paraît qu'en la ville de Carhaix l'on veut former secrètement une liste de personnes que l'on engage à s'armer contre le gouvernement légitime, que 25 individus doivent déjà s'être fait porter sur cette liste, que plusieurs habitants de Carhaix ont été sollicités de rentrer dans le complot de rébellion, que l'on a tenté de les y entraîner par des promesses de décoration, d'argent, que pour les déterminer à s'enrôler on cherchait à les persuader qu'il se formait une conspiration générale en France et qu'elle devait bientôt éclater; qu'il y avait dans les environs de Carhaix 17 chefs destinés à prendre le commandement de la force armée que l'on organisait avec 13 généraux tenant la droite du Finistère ...

15/03/1816

Fiches de signalement pour la recherche de Blanchard :

- *taille de 5 pieds et 8 pouces (1 m 73 cm)*

- *portant perruque brune à la titus*

- *yeux bleus, visage rond et petit oeil vif*

- *très maigre*

Lors de l'autopsie de son cadavre le 17 avril, à la prison de Quimper, le médecin lui trouvera *un embompoint assez remarquable.*

Fiches de signalement pour la recherche de Le Bail :

- *taille de 5 pieds et 10 pouces (1 m 77 cm),*

- *cheveux et sourcils châtains, tête chauve, front bombé, yeux gris, nez long, bouche moyenne, menton fourchu, visage long,*

- *portant de fortes nageoires ou favoris.*

16/03/2016

- Lettre du préfet du Finistère au ministre de la police générale à Paris (le comte Decazes).

... troubles occasionnés par les menées de quelques factieux dont les deux seuls sont Jacques-Gabriel Blanchard et Théodore Le Bail, ex-garde d'honneur de Bonaparte. Ils ont commencé par faire courir le bruit du retour de Bonaparte en France avec une troupe importante de français, turques et arabes. Ils ont ensuite parcouru les cabarets et visité les anciens militaires en leur proposant de se joindre au complot avec vingt-cinq autres habitants déjà entrés. Ils annonçaient aussi la présence de plusieurs généraux de Bonaparte dans le voisinage. Malgré le bon sens des habitants de Carhaix qui ne croyaient guère à ces actes de dément, une sorte d'alarme s'était répandue dans la ville.

Malgré le bon sens des habitants de Carhaix qui ne croyaient guère à ces actes de dément, une sorte d'alarme s'était répandue dans la ville.

- Le juge d'instruction débute les auditions de 47 témoins cités à comparaître à la demande du procureur du roi. Elles se dérouleront pendant trois jours à Carhaix.

18/03/1816

Le sous-préfet de Châteaulin (De Québriac) autorise le lieutenant de la gendarmerie à noyer la mine de Poullaouën s'il est confirmé que Blanchard et Le Bail s'y cachent. Il suffira d'arrêter l'extraction de l'eau par la machine hydraulique. *Pour éviter d'être noyés, ils seront obligés de monter de galerie en galerie et de sortir un à un de la mine.*

Informé de cette décision, le préfet demande au sous-préfet d'arrêter cette malheureuse initiative. *J'espère que le*

lieutenant de gendarmerie se sera bien gardé de faire usage de votre autorisation qui risque la vie d'une foule d'innocents et la perte de la mine. Il faudrait pour adopter une pareille extrémité qu'il y alla du salut de l'état. Vous savez que nous n'en sommes pas là.

19/03/1816

Lettre du maire de Poullaouën au procureur du roi près du tribunal de première instance de Châteaulin, actuellement à Carhaix, qui déclare avoir vu dans une auberge du bourg de sa commune trois hommes armés de fusils à deux coups dont Blanchard et Le Bail. Le troisième lui était inconnu. Il y déclare aussi avoir été informé que Falchier, cultivateur au village Trévodu, hébergeait des hommes suspects.

21 mars 1816 : fusillade à Trévodu et arrestation de plusieurs suspects

- Rapport du capitaine commandant le détachement chargé de l'opération

Après être partis de Carhaix à minuit, dans la nuit du 20 au 21 mars, au moyen d'un guide et accompagné de quinze militaires de la légion du Finistère et de tous les gendarmes disponibles de la brigade de Carhaix, je me portais au village de Trévodu où je fis cerner cinq maisons dans les ténèbres de la nuit pour attendre le jour pour faire ma visite domiciliaire. Le sergent Riot, allant poster une sentinelle dans une aire à battre, voit tout à coup sortir d'un tas de paille trois ou quatre hommes, plusieurs fusils manquent (de feu ?) sur lui et le grenadier qui était à ses côtés et chacun prenait la fuite. Au cri des deux, tous courent vers les insurgés et je donne l'ordre de faire feu, prévoyant que l'obscurité allait nous dérober ces brigands. Deux d'entre eux sont aussitôt couchés par terre, les autres étant inutilement poursuivis jusqu'au jour. L'un d'entre eux, Blanchard, n'a heureusement fait que jouer le mort. L'autre est mort de ses blessures avant le jour et a été reconnu pour être Arnoult, avocat à Lorient. Les genêts, les landes et les fossés nous ont malheureusement fait échapper les autres.

Le propriétaire de la ferme, Alain Falchier, est arrêté ainsi que Jean Piriou, cousin par alliance et instituteur à Poullaouën, locataire d'une maison du village. Soupçonnés d'avoir autorisé les suspects à s'installer dans la meule de paille de la ferme, ils sont conduits avec Blanchard à Châteaulin pour y être interrogés.

- Fiche descriptive du cadavre de Arnoult faite à Trévodu par le capitaine du détachement

Rebelle et chef de parti, fils d'Arnoult, armateur à Lorient, 50 ans environ, taille 5 pieds 2 pouces (1 m 57 cm), cheveux et sourcils châtains, front haut et découvert, yeux bruns, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond à fossettes, une cicatrice entre la lèvre et le menton, une autre au côté droit du nez, visage long. Pour costume une levite de drap brun ou pusse, un gilet blanc en flanelle, un pantalon d'alpaga brun dit charivary, une paire de brodequins à mille coutures bien clouées et un chapeau rond à haut-de-forme.

- Enregistrement du décès de Arnoult à la mairie de Poullaouën

Déclaré à six heures du soir par le chirurgien et un officier de la mine qui déposent avoir vu un individu étendu mort dans un courtil au village de Trévodu en cette commune et que d'après les déclarations de Alain Le Falchier demeurant audit village et de Jean Piriou demeurant chez ledit Le Falchier, ils ont dit connaître ledit individu inconnu et se nommer Laurent Arnoult, avocat à Lorient, décédé à cinq heures du matin à l'endroit susdit.

Dans une note du même jour fixée sur l'acte de décès, le juge de paix de Carhaix autorise monsieur le maire de Poullaouën à faire inhumer le dit Arnoult.

- Inventaire des objets trouvés à Trévodu et appartenant à Blanchard et à ses deux complices

Un fusil de chasse à deux coups chargé,

Un sac allemand contenant une poire à poudre pleine et dedans un petit sac contenant deux livres et demi de poudre,

Un autre sac contenant vingt sept balles de différents calibres et un certain nombre de chevrotines,

Un autre sac contenant dix huit pierres à fusil et à pistolet,

Deux fusils de calibre dont un anglais et l'autre monté en fusil de chasse,

Une paire de pistolets en bon état, modèle gendarmerie, lesquels se trouvaient aux mains d'Arnoult lorsqu'il est tombé des coups de feu dirigés sur lui.

Le 23 mars, le préfet annonce au ministre de la police l'arrestation de Blanchard, la mort d'Arnoult et la fuite de Le Bail.

... l'arrestation de Blanchard et la mort de son complice ont frappé de terreur les ennemis du repos public mais pour que l'effet soit complet, il faudrait que ce Blanchard soit promptement jugé.

Le même jour, a lieu à Châteaulin, l'interrogatoire de Blanchard, Falchier et Piriou par le président du tribunal civil. Le lendemain Blanchard sera transféré à Quimper.

L'épouse d'Alain Le Falchier, interrogée à Trévodu, déclare qu'elle n'avait aucune connaissance de la venue de ces individus trouvés dans le village.

Recherche du fugitif Théodore Le Bail et d'éventuels complices

Après la fusillade de Trévedu, la priorité des autorités est l'arrestation du fugitif Théodore Le Bail. Les gendarmes et militaires de la région sont mobilisés. Le préfet du Finistère demande à ses voisins du Morbihan et des Côtes-du-Nord *l'installation de postes de 30 à 40 hommes de leurs légions aux points de passage de leurs départements proches de Carhaix et en combinant avec la légion du Finistère faire des battues pour arrêter Théodore Le Bail et empêcher tout nouveau moyen aux terroristes de se reformer. Des postes devront être positionnés de préférence à Gourin et Callac.*

Le 27 mars, après six jours de recherches intensives, le fugitif est localisé par les gendarmes de Rostrenen aux forges des Salles de Perret et de Sainte-Brigitte. Habitué des lieux où il se rend régulièrement pour ses affaires, il y a passé la nuit. Malgré l'intervention rapide d'un nombre important de gendarmes et militaires, Le Bail réussit à s'enfuir, vers Saint-Pol-de-Léon ou Roscoff diront des témoins.

Raymond Bourdonnay du Clézio, le directeur des forges des Salles, sera soupçonné d'avoir favorisé sa fuite quelques minutes avant l'arrivée des gendarmes. Interrogé, il niera toute participation à cette fuite et ne sera pas poursuivi.

Photo 2

Si l'arrestation du fugitif est la priorité des autorités, l'enquête se poursuit pour rechercher d'éventuels complices de Blanchard et Le Bail. Les emplois du temps des quinze derniers jours de toutes leurs relations sont vérifiés par les enquêteurs. Celles ayant fréquenté Falchier, le propriétaire de la ferme, ou aperçues dans les environs de Trévedu, sont également interrogées.

Le 31 mars, deux frères bûcherons, Nicolas et Jean-Marie Ollivier, 23 et 26 ans, vivant chez leurs parents, sont arrêtés sur dénonciation. Le premier à son domicile, une maison proche du château de Kergoat à Saint-Hermin où leur père est garde forestier. Le second près de la forêt de Conveau (Langonnet) où il travaille .

Les interrogatoires de Nicolas semblent indiquer qu'il est étranger à cette affaire. Il a simplement rencontré Blanchard et le Bail au château, propriété du père de ce dernier.

Jean-Marie déclare qu'il s'est rendu à Trévedu la veille de la capture de Blanchard, qu'on lui avait dit être dans ce village. Il voulait récupérer un fusil anglais que Blanchard avait dérobé au château de Kergoat lors de son dernier passage audit Château. Il déclare s'être trouvé en présence de quatre individus inconnus, armés de pistolets et fusils, et de Blanchard, Le Bail, Piriou et Falchier. Menacé de mort s'il parlait de ce rassemblement, il est rentré chez ses parents à Kergoat.

La dernière arrestation sera celle de Victor-Louis Souffes, 27 ans, étudiant en droit, natif de Lorient et demeurant à Paris. Il est interpellé le 4 avril à Quimper où il se trouve pour affaires. Conduit à Châteaulin, il y est emprisonné après son interrogatoire par le procureur du roi. On lui reproche tout simplement d'avoir rencontré deux fois Falchier dans des auberges de Pont-Aven et de Carhaix.

Il reconnaît les rencontres en précisant qu'elles relevaient du hasard, l'une lors d'un repas dans celle de Pont-Aven et l'autre au cours d'un arrêt à Carhaix en allant rendre visite à sa soeur à Morlaix et à Brest valider ses diplômes pour le titre d'avoué. Pour des réponses contradictoires dans ses interrogatoires, il est maintenu en détention.

Six mois plus tard, ces trois suspects seront jugés par la cour prévôtale de Quimper.

Décès de Blanchard

48 heures après son arrestation, Blanchard est transféré sous bonne escorte de la prison de Châteaulin à celle de Quimper où il arrive le 24 mars.

Les autorités parisiennes veulent un procès rapide et exemplaire. Le maire, responsable de la prison, est chargé de sa sécurité. Craignant son évasion, il le fait enfermer dans le sinistre cachot de la prison.

Le 30 mars, le préfet, apprenant le sort réservé au prisonnier, demande au maire de Quimper de lui trouver *un lieu salubre où l'air est plus sain* que dans le cachot de la prison de Quimper où il se trouve depuis six jours.

Le jour même, le maire répond au préfet que le seul endroit possible est *la chambre des consignés de l'hospice mais il faudrait que des précautions fussent prises pour prévenir l'évasion de cet accusé qui est d'un caractère audacieux et entreprenant car aucune partie de la maison d'arrêt ou de la maison de justice ne peut convenir à cette destination.*

Dans la marge est écrit de la main du préfet : *donné ordre au capitaine de gendarmerie de transférer Blanchard.*

Le même jour le préfet informe le général commandant la légion du Finistère de l'ordre donné au capitaine pour le transfert de Blanchard à l'hospice. On ignore si le transfert a eu lieu.

Le 1^{er} avril, le prisonnier donne *une procuration générale à Anne-Marie Derrien* (sa dame de confiance et mère de ses deux enfants illégitimes) *faite entre les portes de la prison en présence du commissaire de police de cette ville pour gérer et conduire toutes mes affaires.*

Plus de nouvelles du détenu jusqu'au 16 avril, où le médecin de la prison annonce au préfet que *la maladie de Blanchard s'aggrave de jour en jour et fait craindre qu'il ne succombe sous peu. Le caractère de sa maladie est une fièvre ataxique (maligne) désignée sous la dénomination de fièvre des prisons. Les soins ne lui manquent point, mais plusieurs causes concourent à la complication de son état.*

Le préfet insiste une nouvelle fois pour le transférer à l'hospice.

Réponse immédiate du médecin qui déclare *qu'il y aurait du danger à transférer le malade, vu l'état critique où il se trouve. On peut dans l'appartement où il se trouve, lui donner tous les soins qu'exige sa situation.*

Il meurt dans l'après-midi du 17 avril 1816, *à la maison de justice de la place Saint-Mathieu.*

Le lendemain, le préfet annonce au ministre de la police *la mort de Blanchard à la maison d'arrêt de Quimper malgré tous les secours de l'art et tous les soins qui lui ont été administrés.*

Il est résulté de l'ouverture que j'ai ordonné de son cadavre qu'il est mort d'une fièvre ataxique et cérébrale.

Le rapport de l'autopsie est joint au courrier.

Malgré le décès du principal auteur du complot et l'impossibilité d'un procès exemplaire, le ministre de l'intérieur félicitera le préfet *pour l'activité mise à poursuivre les fâcheux qui avaient excité des troubles et jeté l'alarme à Carhaix. Vous vous placez au nombre des préfets dignes de la bonté du roi.*

Epilogue

Le 28 septembre 1816, la cour prévôtale de Quimper condamne à *trois ans de détention, trois ans de surveillance sous la haute police de l'état après leur peine et à 500 francs d'amende :*

1/ Alain Falchier, cultivateur, résidant avant sa détention à Trévodu,

2/ Jean Piriou, praticien instituteur originaire de Châteauneuf-du-Faou, résidant avant sa détention à Trévodu.

Les jurés n'ont retenu que la *non dénonciation du complot dont ils ne pouvaient ignorer l'existence.*

Ils étaient *accusés d'avoir participé au complot du mois de mars dernier par plusieurs personnes armées pour détruire ou changer le gouvernement et l'ordre de successibilité au trône, d'avoir excité plusieurs individus à s'armer contre l'autorité royale ou d'en avoir été complices en fournissant librement des logements, des vivres, des lieux de retraite ou de réunion aux coupables dans leur village, connaissant le but et le caractère de leurs réunions armées.*

Elle acquitte :

3/ Victor-Louis Souffes, étudiant en droit, originaire de Lorient et domicilié à Paris,

4/ Jean-Marie Ollivier, bûcheron, demeurant à Kergoat en Saint-Hernin, originaire de Poullauën,

5/ Nicolas Ollivier, charpentier, demeurant à Kergoat en Saint-Hernin.

Ils étaient *accusés d'avoir participé au complot du mois de mars 1816 et de s'en être rendus complices en aidant, assistant ou accompagnant les coupables.*

Aucune preuve de liaison avec les conspirateurs n'a été retenue contre eux.

Pour justifier leur arrestation, *le tribunal déclare que leur conduite au moment des faits était propre à faire élever contre eux des soupçons.*

Les frères Ollivier furent arrêtés en raison de témoignages fantaisistes faisant état de leurs relations avec les fermiers de Trévodu, Souffes pour avoir été aperçu avec Falchier dans une auberge de Carhaix, alors qu'il se rendait à Morlaix voir sa soeur. Les deux hommes s'étaient déjà rencontrés fortuitement dans une auberge de Pont-Aven où l'étudiant en droit avait donné quelques conseils au fermier de Trévodu qui se rendait à Lorient pour une procédure civile.

Le fugitif Théodore Le Bail réussira à s'enfuir à l'étranger malgré un important dispositif mis en place pour le capturer, dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Il sera condamné à mort par contumace par la cour prévôtale de Quimper le 5 novembre 1816, *accusé d'avoir été l'un des auteurs du complot chargé de détruire ou de changer le gouvernement et l'ordre de successibilité au trône.* Une semaine plus tard, le jugement sera affiché sur un poteau de la place publique (*lequel est resté sur le poteau tout le marché jusqu'à deux heures de l'après-midi*).

Le 20 septembre 1816, l'huissier de la cour d'assises et prévôtale de Quimper remettra à Valentin Le Bail, demeurant chez son père, commerçant à Carhaix, l'acte d'accusation et l'arrêt de compétence concernant son frère fugitif.

Valentin déclarera que son frère, ex-garde d'honneur de Napoléon, se trouvait à l'étranger depuis quelques mois.

Les auteurs du complot

Jacques-Gabriel Blanchard

La totalité de la revue trimestrielle du centre de généalogie du Finistère ne suffirait pas à résumer les vingt-six années du séjour de ce personnage dans la ville de Carhaix. Des centaines de documents conservés aux archives départementales du Finistère permettent de retracer son incroyable parcours de 1790 à 1794. Simple receveur du district de Carhaix et farouche partisan de Robespierre, il va devenir un personnage redouté par toutes les autorités de la ville et des communes du district. Il sera bien aidé en cela par Mathurin Blanchard, son oncle, le chanoine de Saint-Trémeur, prêtre constitutionnel, son frère Denis, nommé procureur syndic, le curé François Colin, prêtre insermenté, et Honoré Valette, commerçant. Ces citoyens ont fait du presbytère de Carhaix leur

résidence principale et forment un parti surnommé le clan du presbytère, *qui inspire tellement la terreur que rien ne se délibère à Carhaix que ce que veulent ces individus*, diront des membres de la municipalité.

La chute de Robespierre en juillet 1794 mettra fin au régime de terreur instauré à Carhaix par ce parti. Les principaux responsables s'enfuiront. **Photo 3**

Né à Pontivy en 1759, Jacques-Gabriel Blanchard a 30 ans quand il arrive à Carhaix chez son oncle Mathurin Blanchard, le chanoine de Saint-Trémeur. Avec l'aide de celui-ci et de membres de sa famille, il réunit la somme de 150 000 livres représentant la caution demandée par les autorités pour obtenir le poste de receveur du district. A peine installé à la fin de l'année 1790, il se fait remarquer par les irrégularités financières de ses comptes. *Aucune loi ni aucune autorité ne peuvent l'empêcher d'agir à sa guise. Et malheur à ceux qui tentent de freiner ses dérives.* Ses opposants politiques et autres subissent ses menaces et calomnies et sont régulièrement dénoncés comme contre-révolutionnaires ou conspirateurs à toutes les autorités départementales et nationales. Ses courriers répétés et diffamatoires alimentent les conflits existant entre les différents corps administratifs du district et de la ville de Carhaix et sont parfois signés *le sans-culotte* ou *le républicain Blanchard*. Avec sa taille de 1 m 70 cm, sa forte corpulence, sa barbe noire, son front large, ses colères soudaines et répétées, ses adversaires le craignent d'autant plus qu'il porte continuellement à la ceinture deux pistolets et un sabre de cavalerie. A la fin de l'année 1793, il crée la société des jacobins révolutionnaires de Carhaix et nomme à sa tête les membres de son clan du presbytère. Cette association, peu nombreuse en militants, devient rapidement redoutable pour ses opposants. Les arrestations arbitraires se multiplient. Les prisonniers sont traités de façon inhumaine. Une commission d'enquête de 1795 sur les atrocités commises à Carhaix durant la terreur accuse l'enregistreur Christophe Quémar, responsable des prisons de la ville, *d'avoir tenu envers les détenus, non la conduite d'un homme, mais celle d'un monstre, pour qui les malheurs et les souffrances de ses semblables font les plus vives jouissances.*

Charles Banéat, maire modéré de la ville en 1792 et 1793, tentera de s'opposer aux mesures violentes du clan du presbytère. Cette opposition le conduira à la guillotine en mai 1794.

S'occupant de tout ce qui se passe à Carhaix, le sans-culotte Blanchard se fera nommer commandant de la garde nationale de la ville.

Le 23 août 1792, à la tête de 70 soldats du régiment de Port-au-Prince, plus 42 gardes nationaux de Poullaouën et quelques gendarmes de Carhaix, il est chargé par ses amis du Directoire de réprimer un rassemblement d'habitants de Scrignac qui refusent de laisser partir 19 jeunes hommes, désignés arbitrairement par la municipalité, pour le service des batteries côtières de Brest. L'affrontement se soldera par la mort de 25 révoltés et de nombreux blessés emportés par leurs amis, suivant le rapport des autorités.

Le registre des décès de Scrignac fait état de trois morts *trouvés dans la garenne du combat.*

Soixante-neuf suspects seront arrêtés et relâchés rapidement après leur interrogatoire. Aucun ne fera l'objet de condamnation.

Le rapport de Blanchard sur cet événement, adressé à la Convention nationale, indique *qu'il a dissipé six mille révoltés dans la paroisse de Scrignac.*

Les rapports d'autres militaires font état de 600 à 800 personnes présentes.

On lui reprochera plus tard d'avoir conservé les frais de l'expédition levés à Scrignac et Berrien (5 à 6 000 francs) et de nombreux autres détournements d'argent.

Le 30 octobre 1793, Blanchard se présente à Plonévez-du-Faou pour une réquisition de chevaux qu'il exige immédiate. Le maire lui explique qu'il ne pourra les lui livrer que le lendemain. Furieux, il réclame le jour-même un envoi de troupes auprès du Directoire de Carhaix. Il avertit le Département *qu'il faut faire un exemple, cette municipalité est de tout le district celle qui est le plus dévouée à l'aristocratie.* Le maire est arrêté et emprisonné à Carhaix. Une semaine plus tard, c'est au tour des officiers municipaux et du juge de paix. Des hommes de la garde nationale de Carhaix, Huelgoat, Locmaria-Berrien, Châteauneuf-du-Faou et des militaires du régiment de Port-au-Prince stationné à Carhaix arrivent sur la commune. Ils amènent avec eux un canon, des munitions de guerre et quelques provisions. Ils y resteront plus d'une semaine. L'essentiel de la nourriture sera prélevé sur la population. Un rapport d'enquête de 1795 indique *que ce régiment s'est comporté comme dans une ville prise d'assaut. Les boeufs, les porcs, les moutons, la volaille, le bois, le vin, le cidre, tout était à discrétion.* Après le départ de la troupe, Blanchard impose à la commune une amende de 11 000 francs représentant les frais de l'opération. Il redistribuera en partie cet argent d'une façon si arbitraire que les vérificateurs de ses comptes déclareront *que cette opération n'a été qu'une véritable dilapidation de l'argent public.* L'agent national de Carhaix informera l'accusateur public de Quimper, pièces à l'appui, de *l'horrible persécution subie par cette commune et que Blanchard fut un vrai tyran à son égard.*

Le 14 décembre 1793, il démissionne de son poste de receveur pensant éviter son arrestation. Rattrapé par les malversations relevées dans ses comptes et lâché par ses principaux protecteurs, il est incarcéré au Fort-la-Loi à Brest en août 1794. Il sera plusieurs fois ramené à son domicile ou à la prison de Carhaix pour y rédiger ses comptes après des promesses écrites, promesses qu'il ne tiendra jamais. En mars 1795, on le trouve enfermé au couvent des Carmes, avant son transfert définitif au Fort-La-Loi d'où il réussit à s'évader le 23 mai 1795.

Quinze jours plus tard, le 3 juin, le district de Carhaix lance un avis de recherche et transmet un courrier au district de Pontivy, région d'origine du fugitif. **Photo 4**

Nous savons que Blanchard aîné, trésorier du district, s'est échappé du Fort-la-Loi de Brest où il était détenu. Il

a été vu dans les parages accompagné de quatre autres individus vêtus en uniforme national et armés de toutes pièces. Nous l'avons perdu de vue depuis quelques jours, ce qui nous fait présumer qu'il s'est retiré dans son pays natal.

Son frère, son beau-père, sa sœur, son oncle et son oncle vicaire ont tous disparu de cette commune puisque dans le même temps ils sont partis sans passeport.

Tous ces gens sont sur la liste des terroristes et ont été dans ce pays les persécuteurs de l'effroi des honnêtes gens et des bons patriotes.

Prenez garde à eux. Si vous pouvez faire arrêter Blanchard aîné, vous délivrerez la patrie d'un chouan de plus, car que peut-il devenir autrement. Quant aux autres, nous vous invitons à nous dire s'ils sont ou ne sont pas sur votre district afin que nous puissions prendre contre eux les mesures prescrites par les lois ...

Dans son ouvrage «Carhaix et le district de Carhaix pendant la révolution», Prosper Hémon nous dresse le portrait de cet extraordinaire receveur du district, «que l'on voit tour à tour suspendu, destitué, réinstallé, démissionnaire, mis en arrestation. Hier en fuite, aujourd'hui emprisonné, demain évadé puis arrêté de nouveau. Aucune loi ni aucune autorité ne peut avoir raison de sa négligence obstinée. A tout propos on le rencontre à la tête de la force armée dans tous les coins du district et même en dehors du département. Tout ce que l'on put obtenir du citoyen Blanchard ce furent parfois de vagues promesses et le plus souvent des réponses insolentes et même des menaces à l'encontre de ses adversaires et de ses chefs hiérarchiques».

Le 26 octobre 1795, le gouvernement décrète l'amnistie générale de tous les prisonniers politiques ayant participé au régime de la terreur instauré par Robespierre.

Profitant de cette amnistie, Blanchard revient à Carhaix où il épouse, le 8 août 1796, Yvonne Ursule Allain-Launay, 44 ans, née à Guingamp, veuve de Hervé Derrien.

Le couple achète une maison faisant l'angle du chemin de Poulrane (rue Laënnec) et de la rue des Augustins (rue Général Lambert). Il en fait sa résidence principale. **Photos 5 6 7 8**

Son mariage ne semble pas l'avoir assagi. Le 19 septembre 1797, il est arrêté à son domicile pour l'assassinat du sergent Homon à Carhaix (voir l'article de Jérôme Caouën sur ce sujet dans les cahiers du Poher n° 52 et n° 53). Après un différend dans une auberge de Carhaix entre Blanchard qui veut trinquer à la santé de la république et un militaire, le sergent Homon en garnison dans la ville, qui ne trinque qu'à la santé du roi, les esprits s'échauffent et Blanchard doit quitter l'auberge. Au cours de l'après-midi leurs routes se croisent une nouvelle fois près de l'auberge. Blanchard porte son fusil à deux coups, partant chasser dira-t-il. Le sergent, armé d'un sabre et accompagné d'un autre militaire armé d'un fusil, veut régler le différend précédent. Les trois hommes sont ivres et des coups sont échangés. Au cours d'un interrogatoire, Blanchard déclarera : *j'ai été obligé de défendre et sauver mes jours qui se trouvaient dans le plus grand danger, par l'agression du sergent Homon et du fusilier Dupuis, tous les deux armés, l'un d'un sabre et d'un bâton, l'autre d'un fusil. Je fus obligé après avoir reçu d'eux plusieurs coups de me débarasser du sergent Homon, auquel je lâchais un coup de fusil, qui malheureusement l'atteignit et lui donna la mort.* Le deuxième militaire, tombé à terre lors de l'échauffourée est tellement ivre qu'il ne peut ni se relever, ni saisir son arme. Blanchard s'enfuit et rentre chez lui. Il sera arrêté le soir-même à son domicile. Transféré à la prison de Quimper, il obtient le renvoi de son procès devant le tribunal criminel des Côtes-du-Nord. Il est acquitté le 14 janvier 1798, *convaincu d'avoir commis un homicide mais en état de légitime défense.*

Après son divorce par consentement mutuel prononcé le 6 août 1801 (registre des mariages de Carhaix), il continue d'habiter sa maison de Carhaix. Il y vivra jusqu'à son arrestation pour le complot de 1816, avec sa *femme de confiance* qui lui donnera deux enfants illégitimes.

Son ex-épouse et sa servante seront assassinées dans leur grande demeure du Colombier à Carhaix en 1818.

Les cinq hommes, accusés de meurtre, seront guillotins sur le champ de foire de cette ville (voir Plouyé-Poher.fr).

Laurent-René Arnous

- Né en 1766 à Lorient, fils de René (armateur) et de Brigitte de La Baume.

- Avocat à Lorient.

- Ex-officier de l'armée de Napoléon.

- Un frère, capitaine de frégate et chevalier de St Louis, demeurant rue du port à Lorient.

- Connu à Lorient par ses écrits et ses prises de position anti-royaliste.

Il fut durant la révolution un *jacobin forcené puis un montagnard extrémiste et un féroce clubiste* (membre d'un club politique).

Son acte de décès du 21 mars 1816 figure sur le registre de Poullaouën.

Plusieurs témoignages indiquent qu'il était l'avocat de Falchier pour des affaires en litige à Lorient et Châteaulin et qu'il avait quitté sa ville natale depuis un certain temps en raison de ses idées révolutionnaires.

Dans un courrier au ministre de la police, le préfet le traite *de mauvais sujet, depuis longtemps recherché.*

On ignore dans quelles circonstances il a fait la connaissance de Blanchard et Le Bail.

Théodore Le Bail

- 27 ans, né à Carhaix le 17 mars 1789, fils de Antoine-Luc et de Jeanne Géréux.
- Ex-soldat de la garde d'honneur de Napoléon.
- Domicilié chez ses parents, voisins de Blanchard.
- Réussira à s'enfuir dans un pays étranger et ne sera jamais retrouvé.
- Condamné à mort par contumace le 5 novembre 1816.
- Son frère Valentin, 29 ans, faisait partie des perturbateurs du pardon de Kergloff.

Principales sources :

Archives départementales du Finistère :

Séries U (justice), L (période révolutionnaire), Q (domaine et enregistrement), E (état civil et notaires).